



MAIRIE DE LUGON et l'ÎLE DU CARNEY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six janvier deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : Michaël CENNI.

Etaient présents : M. BARDEAU, PHENIX, Mme BYTNAR, Adjoints
Mmes BERNARD, COMBILLET, VIELFAURE,
M. KLEIN, LALET, RABAUD, VIELFAURE

Etaient excusés : Madame OUIILLER, Monsieur PAPILLAUD
Mme Isabelle BYTNAR est nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

I) AFFAIRES GENERALES

1. Recensement de la population : population légale au 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Maire fait part du nouveau chiffre de la population légale de la Commune qui s'élève à 1 338 habitants au 1^{er} janvier 2021.

2. Règlement du cimetière – Adoption

Monsieur le Maire rappelle que la police du cimetière est une mission dévolue au Maire. Afin de pouvoir en assurer la gestion, centraliser toutes les mesures et clarifier les possibilités accordées aux familles, il indique qu'il est conseillé d'établir un règlement sous la forme d'un arrêté. Il présente les principales dispositions contenues dans le projet de règlement établi par la commission lors de sa réunion du 19 janvier 2021.

Après consultation, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

3. Instauration d'un sens unique rue du 1^{er} mai

Monsieur le Maire rappelle les problèmes posés par la largeur de la rue du 1^{er} mai, tant au niveau de la sécurité que de la circulation pour les automobilistes qui l'empruntent et propose l'instauration d'un sens unique.

La circulation dans la rue du 1^{er} mai sera à sens unique entrant à partir de l'intersection avec la rue du 14 juillet jusqu'à l'intersection avec la rue Roger Salengro.

Un panneau sens unique sera implanté au croisement de la rue du 14 juillet et un panneau sens interdit sera implanté à l'intersection de la rue Roger Salengro.

Les riverains concernés seront prévenus avant la mise en place de cette réglementation.

4. Suppression panneau 70 sur R.D. 670

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec un représentant du Centre Routier Départemental concernant la limitation de vitesse sur la R.D. 670 et indique l'inexistence d'une réglementation particulière à la Commune relative à cette limitation.

Afin de ralentir la vitesse en amont de la traversée de la Commune, et après avis du Centre Routier Départemental, il est proposé de déposer le panneau 70, implanté après le panneau d'entrée d'agglomération et de le remplacer par un panneau « 50 Rappel ».

5. Pouvoir de police administrative spéciale

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Communauté de Communes relatif au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale liés à la compétence collecte des déchets ménagers, assainissement collectif et non collectif, création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, voirie pour la police de la circulation et du stationnement et la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi et habitat.

II) FINANCES / PERSONNEL

1) Présentation Avant-Projet BP 2021

Monsieur le Maire présente, suite à la réunion de la commission, les différents projets qui pourraient être retenus au budget 2021, à savoir :

- Aménagement plaine de sports et acquisitions d'équipements sportifs,
- Travaux de sécurisation de voirie rue Michel Montaigne et rue Léo Lagrange,
- Acquisition de mobiliers (restaurant scolaire, mairie),
- Réfection des volets de la garderie,
- Acquisition de matériels techniques,
- Changement de la chaudière du logement locatif,
- Etude avant-projet travaux sur la R.D. 670
- Acquisition radars pédagogiques

2) D.E.T.R. 2021 : Proposition dossier de demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle le choix du Conseil Municipal de procéder au réaménagement de la plaine de sports et à l'acquisition d'équipements sportifs.

Afin de proposer un plus grand choix d'activités sportives aux administrés, il est envisagé la restructuration du terrain de pétanque actuellement inutilisable en terrain de volley, l'acquisition d'une table de tennis de table, d'une tyrolienne et de mobilier urbain.

Il est également prévu l'aménagement sécuritaire des abords du city stade existant par le busage d'un fossé et l'installation d'un éclairage solaire permettant une utilisation optimale de cette plaine de sports.

Après consultation de plusieurs entreprises, les devis des entreprises et sociétés :

- Zanette, d'un montant H.T. de 3 700.00 €,
- De La Dorie, d'un montant H.T. de 1 600.24 €
- Prolians, d'un montant H.T. de 6 518.46 €
- YESSS, d'un montant H.T. de 8 521.54 €
- Mag équip, d'un montant H.T. de 3 599.00 €
- Manutan, d'un montant H.T. de 1 125.00 € (table de tennis de table) et 830.00 € (mobilier urbain)

sont retenus pour un coût total de 25 894.24 € H.T. (31 073.09 € T.T.C).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une possibilité d'obtenir une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 à hauteur de 35 % du montant H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire et le charge de procéder à toutes les démarches administratives, financières et juridiques.

3) Conseil Départemental : Proposition dossiers de demande de subvention

a) Réaménagement plaine de sports

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Départemental, complémentaire à la D.E.T.R., à hauteur de 20 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire et le charge de procéder à toutes les démarches administratives, financières et juridiques.

b) Travaux de voirie

Monsieur le Maire fait part de la dangerosité des rues Michel Montaigne et Léo Lagrange, du fait de leur étroitesse et des fossés profonds de part et d'autre.

Il rappelle que ces deux routes forment un croisement avec la R.D. 670 et sont empruntées tous les jours par les administrés devant se rendre à pied aux arrêts de bus, et plus particulièrement les collégiens et lycéens.

La rue Léo Lagrange est également empruntée par les transports scolaires et par les habitants des lotissements « Vignes du Gabaron » et « Hameau de comte », or, la largeur de celle-ci ne permet pas le croisement d'un bus avec un autre véhicule.

Afin de garantir la meilleure sécurité pour chacun, il propose d'effectuer des travaux sur ces voies en procédant au busage des fossés sur une longueur de 208 mètres.

Après consultation de plusieurs entreprises, les devis de l'entreprise Zanette, d'un montant total H.T. de 20 415.00 € (24 498.00 € T.T.C) sont retenus.

Le financement de ces travaux pourrait se décomposer comme suit pour l'année 2021 :

- Une aide du Conseil Départemental à hauteur de 35 %
- Le solde par autofinancement

Monsieur le Maire entendu, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives, financières et juridiques.

4) Mandatement des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que préalablement au vote du Budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sans autorisation.

Afin de pouvoir payer la facture relative au changement de la chaudière du logement locatif, il est proposé au conseil, conformément à l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler dans ces conditions, les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021.

5) Situation du personnel dans les différents services

Monsieur le Maire présente la situation des différents services du personnel, à savoir :

Une ATSEM est actuellement en disponibilité pour raisons de santé jusqu'au 1^{er} mars 2021.

Déclarée inapte à son poste par le comité médical du Centre de Gestion, elle entrera en P.P.R. à compter du 2 mars 2021 pour une durée de 1 an.

La cantinière est en arrêt maladie longue durée depuis le 11 mai 2017. Elle est déclarée inapte à son poste par le comité médical du Centre de Gestion. Une demande de prolongation de son congé maladie est en cours.

Un Adjoint Technique est en arrêt depuis le 28 mai 2018 et sera à la retraite pour invalidité à compter du 28 mai 2021 par décision du comité médical du Centre de Gestion.

III) QUESTIONS DIVERSES

1. Prochain Conseil Municipal : Mercredi 24 février 2021

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal au mercredi 24 février 2021 à 19 heures.

2. Programmation travaux 2021 pour C.C.F

Monsieur le Maire fait part de la dernière réunion de la Commission voirie et présente les propositions de travaux à fixer pour 2021, à savoir :

Travaux sur route :

- Sauvalade
- Côte de Pardaillan
- Route des Bonnets
- Route n° 10 du Mas
- Rue du 1^{er} mai

Curage des fossés :

- Rue Michel Montaigne
- Rue Lavoisier
- Rue Jules ferry
- Plaine de sports : fossé situé à côté du terrain de foot, fossé à côté du terrain de pétanque et du pont en bois en remontant vers le parcours de santé

Il sera également demandé, lors de l'intervention de la CDC, d'étaler les buttes de terre.

Les différents devis vont être demandés à la Communauté de Communes et seront étudiés lors d'une prochaine réunion.

Un devis sera également demandé, en dehors de l'enveloppe consentie par la Communauté de Communes, pour la réfection de la voirie jouxtant le lotissement Fumat, très endommagée lors de la création de ce lotissement. Monsieur le Maire précise que ces travaux pourraient être pris en charge par le lotisseur.

Monsieur le Maire rappelle que le financement et l'exécution de ces travaux sont assurés par la Communauté de Communes du Fronsadais. Le budget alloué pour la commune s'élève à environ 30 000.00 € chaque année.

La séance est levée à 20 heures 40